



héritage concernant les enfants

Par **plucain**, le **03/10/2010** à **20:30**

mon mari a eu un enfant d'un premier mariage.

A-t-il droit à une partie de sur l'héritage ?

nous avons fait construire en 2002. nous avons ensemble 3 enfants et je voudrais que la maison revient à nos enfants légitimes

est qu'avec un testament pouvons nous le deshérer

merci d'avance

Par **Domil**, le **03/10/2010** à **20:33**

La notion d'enfant légitime n'existe plus. Tous les enfants sont égaux et l'enfant de votre mari héritera obligatoirement de sa part réservataire soit dans votre cas 18.75% par enfant.

Aucun testament ne pourra lui enlever cette part sur la succession de SON père (notion que vous semblez oublier)